

Le compte est bon ?

06 Septembre 2022

Le 28 juillet, la direction a profité d'une réunion préparatoire des négociations des accords passerelles pour présenter aux Organisations Syndicales les mesures complémentaires mises en œuvre pour limiter l'impact de l'inflation. Il ne **s'agissait pas d'une négociation** entre la direction et les Organisations Syndicales mais d'une décision unilatérale de la direction.

Depuis le mois de Mars la CGT a alerté la direction de FRAMATOME Grenoble puis de FRAMATOME SAS sur la nécessité de compenser la hausse des prix par l'augmentation des salaires.

Lors de la présentation des mesures, la direction de Grenoble a indiqué **s'aligner** sur les mesures FRAMATOME SAS.



Vous avez dit alignement ?

Cela ne s'est pas forcément vu dans la communication initiale de la direction (communiqué de direction n° 264) mais il faut savoir que la rémunération des salariés de FRAMATOME SAS s'établit sur 13 mois alors qu'à Grenoble nous sommes rémunérés sur 12 mois. Ce point n'avait pas été identifié par nos directions, et posait donc deux problématiques :

- 1) L'augmentation pour les salariés de FRA GRENOBLE était « amputée » de 1/13.
- 2) Les seuils de bascule entre 50€ à 45€ et 45€ à 0 étaient également différents entre FRA SAS et GRENOBLE (seuil annuel FRAMATOME SAS/13 < Seuil annuel FRAMATOME/12).

Dans la mise en place de ces mesures, la direction de FRAMATOME SAS ne souhaitait pas que ses filiales accordent une augmentation supérieure à ce qu'elle verse à ses salariés, par contre, lorsqu'on parle d'alignement, il est nécessaire de regarder sur la globalité de la rémunération annuelle : cela s'appelle l'équité.

Nous avons donc demandé que ces deux points soient revus par la direction afin d'avoir un réel alignement sur les mesures FRAMATOME. Chose qui a été faite et qui a permis de corriger cette « anomalie » (communiqué de direction n° 266).

... Pourtant, le compte est bon n'est pas bon...

L'utilisation de nouveau de la prime « Macron » ne répond pas aux revendications des salariés et de la CGT. Nous nous sommes exprimés à maintes reprises sur ce sujet, l'utilisation de primes exonérées

de cotisations salariales concoure à la destruction de notre modèle social (Financement de notre système de santé, de notre retraite et celles de nos parents...).

Ces primes ne répondent également pas à la problématique du pouvoir d'achat qui se dégrade d'année en année...

De plus, lors des dernières NAO 2022, l'AG obtenue était à 2,5% pour les OATAM et 2% pour les Ingénieurs Position 2, soit, avec une inflation de 2,8% sur 12 mois glissant au 31/12/2021, une perte de 0.3% et 0,8% de pouvoir d'achat.

L'augmentation que consent la direction de FRAMATOME correspond, pour un salaire moyen de 44K€ annuel, à une augmentation de 1,02 %.

Avec une inflation (IPC) sur l'année 2022 (de Janvier 2022 à Juillet 2022) de 4,6% (J :0.3% + F : 0.8% + M : 1.4% + A : 0.4% + M : 0.7% + J : 0.7% + J : 0.3%), nous avons déjà un écart de 3,58% en défaveur du salarié (ce qui représente une perte sur 7 mois de 717 euros pour un salaire de 44 K€).

Alors on fait quoi....

Nous souhaitons signaler que sans l'action du Mercredi 29 Juin (commune avec celle de FRA SAS) il n'y aurait eu aucune mesure salariale complémentaire. A la CGT, nous l'avons toujours affirmé, nous sommes uniquement des représentants du personnel, vous seuls possédez le pouvoir de faire évoluer les choses.

Une nouvelle action est d'ores et déjà planifiée pour le 29 septembre pour l'Augmentation des Salaires.

En se rassemblant nombreux lors de ces mouvements, nous serons en mesure d'avoir un rapport de force suffisant pour faire pencher la balance en notre faveur lors des prochaines négociations et ainsi stopper l'utilisation de « combines » (en lieu et place d'augmentation des salaires) qui fragilisent un peu plus notre système social.

Fragilisation de notre système sociale qui engendre et engendrera des mesures qui se font et feront uniquement aux détriments des salariés (augmentation de l'Age à la retraite, retraite par capitalisation, couverture des frais de santé par des mutuelles privées...).

**Seules les augmentations de salaires nous permettrons
d'absorber dans la durée le coût de la vie.**

Rendez-vous est pris pour le 29 septembre